

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 septembre 2008

Service instructeur
Direction des Finances

N° 2008-10-1-5

Service consulté

**Garantie Départementale d'Emprunt
Croix-Rouge Française - Seppois-le-Bas**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt à la Croix-Rouge Française à Seppois-le-Bas à raison de 100 %, relative à un prêt d'un montant de 0,38 M€, à souscrire en vue du financement de la construction à la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) Henry Dunant de Seppois-le-Bas, d'un nouveau bâtiment comprenant sept studios hébergement et des locaux éducatifs et techniques.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la Croix-Rouge Française, reconnue d'Utilité Publique, gestionnaire de la Maison d'Enfants à Caractère Social Henry Dunant (M.E.C.S.) au titre de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), sise à Seppois-le-Bas et de compétence départementale.

Cet établissement médico-social qui bénéficie également de l'habilitation justice de l'Etat (Protection Judiciaire de la Jeunesse) comprend deux structures :

- Une maison d'enfants destinée à l'hébergement de 40 garçons et filles mineurs âgés de 3 à 16 ans,
- Un service d'accueil familial de 19 places pour des mineurs de 3 à 18 ans.

La Croix-Rouge Française projette de construire à Seppois-le-Bas un nouveau bâtiment destiné à rationaliser et à moderniser les conditions d'accueil au sein de la maison d'enfants sans création de places, en déployant une cinquième équipe pédagogique.

Ce bâtiment comprendra :

- Au sous sol : des locaux techniques dont la chaufferie,
- Au rez de chaussée : 4 studios dont 2 pour les familles et 1 de veille, des locaux de vie communautaire (salle de réunion, local attente jeux, grande salle pour l'animation, espace vie), un bureau, des locaux de rangement et des sanitaires,
- A l'étage : 6 studios, 1 chambre de veille et des locaux de service (lingerie, local ménage).

Cette opération a été approuvée et bénéficie d'une subvention départementale. Le plan de financement prévisionnel de 1 135 880 € TTC est établi comme suit :

• Fonds propres (34 %) :	387 980 €
• Subvention Département (33 %) :	367 900 €
• Emprunt (33 %) :	380 000 €
	<u>1 135 880 €</u>

Les caractéristiques du prêt à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace sont les suivantes :

- Montant : 380 000 €
- Périodicité : mensuelle
- Durée : 20 ans (240 mois)
- Taux : 5,21 % fixe
- Première annuité prévisionnelle : 30 625 €

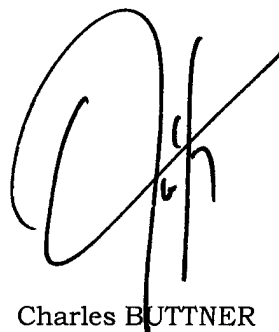
La décision d'accorder une garantie intégrale pour ce prêt, ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'une association sans but lucratif, autorisée à gérer un établissement médico-social agréé au titre de l'aide sociale à l'enfance, de compétence départementale.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé. Cependant, compte tenu de la spécificité de l'organisme bénéficiaire de la garantie, je vous propose de ne pas procéder à l'inscription de prénotation, en contre-garantie.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt, et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER